

## TARIFS PENSION ET DEMI-PENSION DU 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018

	INTERNE	DP5 JRS	DP4 JRS	DP2 JRS
De janvier à mars	438.38	165.87	149.73	77.19
D'avril à juillet	311.92	118.03	106.54	54.92
De septembre à décembre	581.70	220.10	198.68	102.42
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>1332</b>	<b>504</b>	<b>454.95</b>	<b>234.53</b>
<b>Taux de la remise d'ordre</b>	<b>7.40</b>	<b>2.80</b>	<b>3.16</b>	<b>3.26</b>

Nota :

- DEMI-PENSION 2 JOURS : Jours fixes dans la semaine (en fonction de l'emploi du temps) qui doivent être déterminés dès le début du trimestre.

**Aucun changement de régime ne sera accepté en cours de trimestre.**

Pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres, les changements sont possibles sous réserve que la demande écrite soit faite avant les vacances de Noël pour le 2<sup>e</sup> trimestre et avant fin Mars pour le 3<sup>e</sup> trimestre.

### AUTRES TARIFS 2018

(TARIF 2017)

REPAS OCCASIONNEL ELEVES (externe) + Étudiant BTS	3.60 €	(3.60)
REPLACEMENT CARTE SELF	3.00 €	(3.00)
CARTE OUBLIEE ELEVE	0.50 €	(0.50)

Elèves déjà scolarisés  
 Les cartes de self sont  
 remises pour TOUTE  
 VOTRE SCOLARITE.  
 Pensez à la reprendre  
dès le premier jour de  
rentrée